

La soutenance de mémoire de Master, *orientation migration et citoyenneté*, de

Madame Kate Savoy

« L'intégration : du sel dans de l'eau ? »

Regards sur la procédure de naturalisation
ordinaire dans le canton de Fribourg.

18 septembre 2014 à 12h15

à la MAPS, Faubourg de l'Hôpital 27, salle 002

Directrice de mémoire : Prof. Christin Achermann
Expert : Prof. Etienne Piguet

Résumé

En Suisse, pour être naturalisé, la procédure exige formellement que les candidats soient intégrés. Par conséquent, l'intégration représente une condition *sine qua non* pour l'obtention de la citoyenneté suisse. Cependant, le concept d'intégration représente de nombreuses ambiguïtés, tant sa définition s'impose comme difficile et délicate. Aucun texte de loi ne présente l'intégration comme quelque chose de clair et définissable. Seuls quelques critères et indicateurs permettent de l'évaluer et de l'examiner.

Dans ce contexte, différents enjeux et implications sont liés à l'obtention de la citoyenneté. La procédure de naturalisation ordinaire comprend de nombreuses dimensions indirectes symboliques et instrumentales. D'une part, les autorités cantonales sont en lien avec ces différentes dimensions indirectes. D'autre part, les candidats à la naturalisation, au cours de la procédure, sont également attachés aux aspects symboliques liés à l'intégration.

Ce travail de mémoire a pour but de prendre en compte et de confronter la perception de ces acteurs dans le but de cerner ainsi plus clairement le vague concept d'intégration. Quelles différences existent entre les points de vue des deux parties ? **Comment les différents acteurs, les autorités cantonales et les candidats, font sens, comprennent et s'approprient la notion d'intégration au cours de la procédure de naturalisation ordinaire ?**